



REGLEMENTS TEST & TUNE

Nous sommes heureux de vous accueillir sur le dragway de Clastres pour l'évènement, nous avons mis en place quelques règles à bien lire et respecter.

REGLEMENT GENERAL

FORMALITES ADMINISTRATIVES PILOTES

- Vendredi 18 MAI 2018 de 17H00 à 21H00 à l'entrée
- Samedi 19 MAI 2018 de 9h00 à 18h00

CONTROLES TECHNIQUES

- Vendredi 18 MAI 2018 (en attente pour les horaires)
- Samedi 19 MAI 2018 de 9h à 19h

BRIEFING PILOTES

- Samedi 19 MAI 2018 à 8H30
- Dimanche 20 MAI 2018 à 8h30
- Attention tous les pilotes, un autocollant est à récupérer à la fin du briefing et à coller à coté du numéro du véhicule, tout véhicule sans l'autocollant ne sera pas accepté sur la piste.

PADDOCKS vitesse limitée à 15 km/h (aucune indulgence ne sera admise)

- Une fois votre accréditation enregistrée, vous pourrez entrer sur le site, arrivé sur le parking paddock, des bénévoles vous placerons.
- Rappel : Chaque Team doit avoir une bâche de protection au sol.
- Port du casque OBLIGATOIRE en 2 roues motorisées
- Nous vous rappelons que les pilotes sont responsables de leurs équipe

PRE GRILLE

- L'accès en pré-grille est contrôlé sur présentation de vos bracelets « obligatoire »
- Seuls les mécaniciens (suivant type de véhicule) et pilotes ont accès à la pré-grille.
- Autocollant avec le numéro collé sur la vitre côté droit (du côté du chronométréur)
- Aucun piéton ne sera autorisé au-delà de la pré grille
- Pour l'accès en pré-grille, vitesse maxi 15 km/h et ceci sur tous le site (casque obligatoire pour les motos)

BURN

Autorisé sur l'emplacement adéquat. 1 personne vous placera dans cette zone.

PISTE

Piste « gommée & encollée » sur 300 mètres par TRA avec les produits VP RACING

ASSURANCE

Tout participant certifie être le propriétaire du véhicule qu'il conduit et être en conformité avec la réglementation en vigueur. Le pilote doit être en possession du permis de conduire valide et de sa carte grise. Tout participant certifie la validité de son assurance couvrant les risques de dommages et de responsabilité civile. Le participant signe cette décharge de responsabilité (article 7) et dégage ainsi le Clastres Dragway et les organisateurs de la manifestation de la responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tous les dommages corporels et/ou matériels qu'il peut occasionner à lui même et aux tiers.

ZONES D'ACCELERATION ET DE FREINAGE

La zone d'accélération des 400 mètres est délimitée par un marquage au sol et des balises fluorescentes en bordure de piste. Vient ensuite la zone de freinage sur 600 mètres et enfin la zone de repli. Les véhicules en zone de repli ne quitteront celle-ci que précédés par un membre de l'organisation. Afin de retourner à leur stand à une vitesse maximum de 15 km/h.

ETAT DU VEHICULE

Sur la piste, les pilotes sont tenus de présenter un véhicule en bon état général avant de s'engager sur la piste, de vérifier l'état de leurs freins, pneus et suspensions.

Les commissaires vérifieront les véhicules, et s'ils ne sont pas jugés aptes à la piste, ceci entraînera l'exclusion du run. Les véhicules ne seront autorisés à reprendre la piste qu'une fois les remises en état effectuées.

MANIFESTATION

Il est demandé aux participants de respecter les règles élémentaires d'hygiène (sacs-poubelles, sanitaires, etc.). Les participants devront surveiller étroitement leurs enfants et les animaux devront être tenus en laisse. Aucun piéton ne doit se trouver sur la piste (sauf organisateurs).

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je décharge les organisateurs, les propriétaires ou les exploitants du site, de toute responsabilité concernant la réparation de tout dommage ou préjudice que je pourrais subir et/ou causer, de quelque nature que ce soit, corporel comme matériel, et à quelque titre que ce soit du fait de l'utilisation de mon véhicule, de la piste, et plus généralement du site.

-Le comportement : tout comportement excessif, brutal, anti-sportif, exubérant, ou de nature à nuire au bon déroulement de la manifestation sera sanctionné (par l'interdiction d'accéder à la piste, par

exemple...Pensez à l'image que vous donnez !

-Le non respect des consignes données par les organisateurs : Que ce soit des consignes de sécurité, d'organisation du paddock ou de déroulement d'épreuve.

-Les horaires : L'utilisation de la piste est soumise à des créneaux horaires bien précis. A partir de 21h00, l'accès piste sera fermé.

-Pas de vidange à même le sol...

DIVERS

Il est expressément précisé que l'annulation de l'événement pour cause d'intempéries ou toute autre cause étrangère à l'organisation ne donnera pas lieu à remboursement. De même, L'exclusion de la piste par les commissaires ne donnera lieu à aucun remboursement.

REGLEMENT TECHNIQUE RWYB

Ce Run What Ya Brung, (littéralement : roulez avec ce que vous amenez) est ouvert à tous véhicules.

Qu'est ce qu'un Run What Ya Brung ?

Il s'agit de séances d'essais libres d'accélération sur 1/4 de mille, soit 402,33 mètres.

Chaque run, où deux véhicules partent côte à côte, est chronométré afin de vous permettre d'étalonner les performances de votre auto, voire de les améliorer au fil de la journée.

Aucun des tickets de temps, remis à l'issue de votre passage, ne peut prétendre à un classement.

Vous pourrez choisir de rouler contre qui vous voulez.

ARTICLE 1. VEHICULES ADMIS

1.1 SONT ADMIS

Toutes les automobiles produites en série issues d'un catalogue constructeur normalement commercialisés (revue technique suisse).

Et les véhicules de compétitions répondant à la réglementation FIA/FFSA.

La participation des véhicules sera soumise à l'agrément d'un Commissaire Technique.

1.2 NE SONT PAS ADMIS

Les cabriolets sans arceau de sécurité d'origine ou de compétition.

ARTICLE 2. EXIGENCES MINIMALES

Temps inférieur a : 14 secondes au 1/4 de mille 9.00 secondes au 1/8 de mille 11.00 secondes au 1000 pieds	Arceau de sécurité 5 points minimum obligatoire sur les voitures décapotables, cabriolet, coupé-convertible Harnais de sécurité 4 points
Temps inférieur a : 12 secondes au 1/4 de mille 7.50 secondes au 1/8 de mille 9.75 secondes au 1000 pieds	Les véhicules devront répondre aux exigences des catégories compétition correspondantes. Arceau de sécurité 5 points Harnais de sécurité 4 points
Temps inférieur a : 11 secondes au 1/4 de mille 7.00 secondes au 1/8 de mille 9.15 secondes au 1000 pieds	Cage de sécurité 6 points Harnais 5/6 points
Temps inférieur a : 10 secondes au 1/4 de mille, 6.35 secondes au 1/8 de mille 8.35 secondes au 1000 pieds Véhicules dépassant 217 km/h Batterie déplacée	coupe batterie obligatoire

2.1 CARBURANT ET COMBURANT

Le carburant doit être de l'essence commerciale provenant d'une pompe de station-service sans autre adjonction que celle d'un produit lubrifiant de vente usuelle.

Sauf véhicules de compétition répondant au règlement technique des épreuves d'accélération FFSA.

Le système d'injection de protoxyde d'azote (N2O) ou produits équivalents est autorisé.

2.2 ECHAPPEMENT

Ils doivent déboucher à l'arrière du véhicule et ne doivent pas dépasser la projection verticale de la carrosserie ni être en retrait de plus de 10 cm par rapport à cette même projection.

Le ou les échappements doivent être obligatoirement équipés de silencieux limitant le niveau sonore à 105 dB.

Sauf véhicules de compétition répondant au règlement technique des épreuves d'accélération FFSA.

2.3 ECOULEMENT LIQUIDE

L'écoulement de tout liquide n'est pas autorisé.

2.4 ROUES

Elles ne peuvent en aucun cas dépasser de la carrosserie

Les roues de type "galettes" sont interdites.

2.5 PNEUS

Seuls les pneus aux normes routières sont acceptés (E ou DOT).

Sauf véhicules de compétition répondant au règlement technique des épreuves d'accélération FFSA.

2.6 FREINS

Le système de freinage doit être au minimum celui d'origine.

Un frein de secours est obligatoire et doit fonctionner.

2.7 HABITACLE

L'habitacle ne doit comporter aucune partie ou élément agressif

2.8 SIEGES

Chaque siège doit être solidement fixé.

2.9 CLOISON PARE-FEU

La cloison entre le moteur et l'habitacle et entre le coffre et l'habitacle (si réservoir dans le coffre) devra être étanche aux liquides et aux flammes.

2.10 OBJETS DIVERS

Tous les objets présents dans l'habitacle ainsi que dans le coffre doivent être solidement fixés.

Les sandows ne sont pas admis pour les fixations.

ARTICLE 3. PILOTE / PASSAGER

3.1 PILOTE

Un passager pourra accompagner le pilote pour les véhicules roulant au-dessus de 12 secondes, devra être équipé comme le pilote et être âgé de plus de 16 ans.

3.2 ADMINISTRATIF

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire, et d'une licence en cours de validité.

Le titre de participation national entraînement et le minimum obligatoire pour participer (pilote est passager).

ARTICLE 4. MOTEUR

Libre

Alimentation et suralimentation libres.

ARTICLE 5. TRANSMISSION

5.1 EMBRAYAGE

Libre.

5.2. BOITE DE VITESSES / PONT

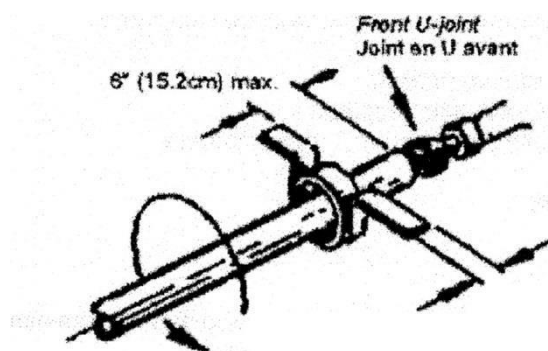
Libre.

Blocage à 100% du ou des différentiels interdit (pont soudé).

Sauf véhicules de compétition répondant au règlement technique des épreuves d'accélération FFSA.

5.3 ARBRE DE TRANSMISSION

Une boucle d'arbre de transmission est obligatoire (arbre d'une longueur supérieure à 80 cm).



ARTICLE 6. SUSPENSIONS

Le principe de fonctionnement doit rester d'origine et être fonctionnel.

ARTICLE 7. CARROSSERIE

7.1 LES KITS CARROSSERIES "TUNING"

Sont autorisés.

7.2 ENJOLIVEURS

Les enjoliveurs de roues doivent être démontés.

ARTICLE 8. HABITACLE

8.1 GARNITURES INTERIEURES

Libres.

8.2 PORTIERES

Les portières et le dessous des vitres latérales AR (2 portes) doivent comporter une garniture intérieure dont le matériau est libre mais obligatoirement rigide.

8.3 CEINTURES ET HARNAIS

Ceintures d'origine minimum obligatoires.

Les harnais de type "tuning" norme CE sont tolérés.

Pour les véhicules équipés d'arceaux de sécurité, et/ou de siège FIA,/SFI, un harnais 4 points homologués FIA ou SFI est obligatoire.

8.4

Dans le cas où un véhicule serait équipé d'un arceau de sécurité, le montage devra obligatoirement être fait dans le respect de l'article 253.8 de l'Annexe J ou dessin FIA N° 12 &16t.

ARTICLE 9 RESERVOIR DE CARBURANT

9.1 SONT AUTORISES

Le réservoir d'origine.

Les réservoirs de fabrication artisanale de moins de 19 litres isolé de l'habitacle.

Les réservoirs FT3 placés à l'emplacement du réservoir d'origine ou dans le coffre à bagages et isolés de l'habitacle par une cloison pare-feu ou un caisson étanche avec remplissage extérieur. Ces réservoirs doivent être homologués FIA ou SFI (durée maximum 5 ans).

Les canalisations de carburant ne doivent pas comporter de raccord dans l'habitacle.

ARTICLE 10. SECURITE

L'accès à la piste pourra être refusé à tout pilote /* passager ne respectant pas les prescriptions relatives à la sécurité. Dans ce cas, les droits de participation ne seront pas remboursés.

10.1 PILOTE

Pour effectuer un run le pilote / passager doit être obligatoirement être, sanglé, et porter un casque homologué attaché.

10.2 CASQUE

Un casque, aux normes NF ou CE minimum, est obligatoire.

Pour les cabriolets et les véhicules équipés d'un toit ouvrant en verre sans protection intérieure, le pilote et le passager doivent porter un casque intégral avec visière, aux normes NF ou CE minimum

10.3 VETEMENTS

Pendant le run, les vêtements du pilote doivent couvrir entièrement les bras et les jambes. Les vêtements synthétiques sont strictement interdits.

Le port de chaussures ouvertes est interdit

ARTICLE 11. INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

Tous les éléments de sécurité ci-dessus représentent un minimum obligatoire. Dans tous les cas, un élément de sécurité non obligatoire qui serait monté sur un véhicule devra l'être aux normes en vigueur.

Les concurrents s'engagent sur l'honneur, et sous leur propre responsabilité, à présenter un véhicule conforme au règlement technique de la catégorie dans laquelle le véhicule est engagé.

Lors des contrôles techniques, un véhicule qui présenterait des anomalies graves dans le domaine de la sécurité et de sa présentation pourra être refusé par les Commissaires Techniques.

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdictions mais en termes d'autorisations. Il faut donc, à la lecture, ne pas oublier que toute modification est rigoureusement INTERDITE si elle n'est pas expressément autorisée par un article de ce règlement.

